

COMPTE RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/09/2017

Le Conseil Municipal de Saint Esteben s'est réuni le 25 septembre 2017 à 20h30 sous la présidence de Madame Régine LARRANDA, Maire.

Présents : BIDEGARAY Sylvie, DAMESTOY Jean-Pierre, DUHALDE Jean-Michel, HARISTOY Jean-Marie, DUHART Mathias, BISCAY Nicolas, DURRUTY Jean-Michel, PETRISSANS Maire-Luce, GARAT Jean- Lucien, LESIEUR David.

Secrétaire de séance : BIDEGARAY Sylvie

Début de séance : 20h30

POINT TRAVAUX

Ecole :

Pour ce qui est du préau de l'école du bas, les travaux réalisés ont été payés et la totalité des subventions allouées est en cours de versement.

Suite à plusieurs visites sur site, le Maître d'œuvre a réalisé un état des lieux, une étude de faisabilité ainsi qu'un estimatif des travaux pour la rénovation de la maison Etchegoinberria, située à l'école du bas.

Un dossier de demande de subvention va être déposé auprès des services du Conseil Départemental qui, pour la période 2017/2020 ont mis en place un nouveau dispositif d'aide aux Communes qui prend le relai du Contrat Territorial, en fixant un pourcentage d'aide unique par Commune pour les projets d'investissement.

Une demande de subvention sera également déposée auprès de l'Etat au titre de la DETR.

Eglise :

Le permis modificatif a été déposé auprès des services instructeurs du Pôle Territorial ERROBI afin d'enchaîner sur la deuxième phase des travaux de l'église qui consiste à restaurer les parties verticales du chœur.

L'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) est favorable, et nous sommes dans l'attente de l'avis de la DRAC.

Voirie :

Suite au rendez-vous sur site avec le géomètre pour programmer les travaux de voirie communale 2017, plusieurs entreprises doivent répondre à notre appel à concurrence.

Sécurisation du bourg RD 14 :

Un rendez-vous avec des techniciens du Conseil Départemental a eu lieu courant septembre pour envisager une première tranche de travaux de sécurisation avant la fin de l'année 2017.

Aire de jeux :

L'aire de jeux située dans le jardin en face de la Mairie va être améliorée. Aussi, une demande de subvention va être déposée au titre de la DETR.

REUSSITE A L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE

Suite à la réussite à l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe de la secrétaire de mairie, le poste correspond va être créé.

PROGRAMME COLLECTE DES DECHETS

Deux réunions publiques animées par deux techniciens de GARBIKI ont eu lieu et les clés et badges ont été remis aux villageois. Le nouveau dispositif de collecte des déchets est donc effectif.

Deux permanences pour la distribution de composteurs sont également organisées.

PLUi

Après avoir adressé un courrier de rappel de l'élaboration du PLUi et des conséquences pour les zones actuellement incluses dans la carte communale et non desservies par l'assainissement collectif à chaque propriétaire concerné, nous avons informé les propriétaires des parcelles proches du bourg et desservies par l'assainissement collectif.

Un long travail de réflexion est en cours afin de se conformer aux exigences du bureau d'études en charge de l'élaboration du PLUi.

Différentes interrogations se sont posées notamment concernant l'obtention et la validité des différentes autorisations d'urbanisme délivrées durant la période de transition carte communale/PLUi et qui concernent des parcelles actuellement constructibles qui deviendraient inconstructibles par l'application du PLUi.

Madame le Maire fait lecture des réponses fournies par le service instructeur du Pôle Territorial ERROBI, à savoir :

- ✓ Un Certificat d'Urbanisme n'est pas un droit à construire. Il est valable 18 mois et ne pourra pas être prorogé en cas de changement de constructibilité de la parcelle.
- ✓ Un Permis de Construire valable 3 ans restera valide indépendamment de la zone où se trouve le terrain et ce durant le délai de validité du PC. Cependant, une fois le PLUi approuvé, le PC ne pourra pas être prorogé si la date de validité est dépassée.

De même, si les travaux sont interrompus pendant plus d'1 an, le PC est périmé.

Les services de la mairie restent à disposition de tous pour toute information utile.

SUJETS DIVERS

- **Régularisation de chemins ruraux :** plusieurs villageois se sont rapprochés de la Mairie pour régulariser certaines portions de chemins ruraux. Plusieurs démarches doivent être entreprises en amont avant de lancer la procédure de régularisation.
- **Appel à projet pour le numérique dans les écoles rurales de la circonscription d'Anglet :** le dossier de candidature a été déposé début juillet auprès de l'Académie de Bordeaux. Une sélection aura lieu courant octobre.
- **Repas des séniors :** cette année, le repas des séniors offert par la Municipalité sera organisé à la fin du mois de novembre.
- **Sécurité RD 251 entre les deux écoles :** les enseignantes ont fait part de leurs inquiétudes face au manque de sécurisation de la traversée entre les deux écoles.

Tout d'abord, le passage piéton va être rapidement repeint afin qu'il soit mis en évidence. Ensuite, La Municipalité a décidé de réglementer cette portion : un arrêté municipal va être pris pour limiter la circulation à 30km/h.

-**Temps d'Activités Périscolaires :** suite au courrier adressé par le Directeur de l'Académie concernant l'organisation de la rentrée 2018, le Conseil Municipal se positionne en faveur d'une demande de dérogation pour le passage à 4 jours dès septembre 2018. Le Maire précise qu'un bilan devra être réalisé, notamment dû au fait que le PEDT établi en 2015 arrivera à échéance le 31 août 2018.

Fait à ST ESTEBEN,

Affiché le 28 septembre 2017

Le Maire,